

Egalité salariale femmes-hommes : un indice de 94/100 pour SICTA

SICTA obtient pour 2021 un indice de **94/100** (80 sur 85 sans les retours de congé maternité) :

- Sur l'indicateur relatif à l'écart de rémunération : **40/40**
- Sur l'indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles : **35/35**
- Sur l'indicateur relatif au pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : indicateur non calculable car il n'y a pas eu de retour de congé maternité en 2021.
- Sur l'indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations : **5/10**